

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 17 septembre 2018 à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Meslin, Maire de SAULIEU.

Étaient présents : M. Jean-Philippe Meslin, Maire,
Odile Lhuillier, Emmanuelle Rose, Colette Grossetête, Fabrice Dufour, Lionel Duvauchelle, adjoints
Marc Reville, Hervé Louis, Reine Baudoin, Michel Garnier, Jean-Marc Petit, Olivier Maréchal, Emmanuel Enault, Slany de Benoist, Marie-Claude Overney, Céline Ribeiro, conseillers municipaux,

Était absent : Luc Paris, conseiller municipal

Ont donné pouvoir :

Martine Mazilly à Marie-Claude Overney
Stéphane Chavanel à Colette Grossetête
Nathalie Moutinho à Jean-Philippe Meslin
Jean-Pierre Fougeray à Fabrice Dufour
Guylaine Jean-Pierre à Emmanuelle Rose
Anne-Catherine Loisier à Odile Lhuillier

Madame Slany De Benoist a été élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
- 2 Décisions du Maire
- 3 Avenant n° 2 au lot 7 Serrurerie, Métallerie – marché de travaux Espace Culturel Claude Sallier
- 4 Travaux de voirie 2019
- 5 Vente parcelle de terrain aux Ardillières à la Communauté de Communes
- 6 Etude diagnostic assainissement – demande de subvention à Agence de l'Eau
- 7 Demande de subvention pour les travaux de la galerie numérique, approbation du plan de financement
- 8 Subventions aux associations
- 9 Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor public
- 10 Fonds de concours avec le SICECO pour l'installation de feux tricolores rue de l'Etang
- 11 Modification des horaires d'ouverture au public de la mairie
- 12 Convention d'utilisation des équipements sportifs au profit du collège
- 13 Règlement intérieur des infrastructures et équipements sportifs de la commune
- 14 Règlement intérieur du service périscolaire
- 15 Tarifs des entrées du musée François Pompon et des articles de la boutique
- 16 Questions et informations diverses

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approuvé à l'unanimité

2 – DECISIONS DU MAIRE

. Ordre de service pour étude et conseil en assurances

Le Maire **décide** de donner ordre de service à la Société PROTECTAS, pour l'étude et le conseil en Assurances, dont les missions seront les suivantes :

- Définition des besoins – diagnostic technique
- Consultation des assureurs
- Analyse des offres et d'attribution du marché

Les honoraires sont fixés à 4 480 €.

Approuvé à l'unanimité

. Redevance d'occupation du domaine public des opérateurs de télécommunications

Conformément aux dispositions du décret 1676 du 27 décembre 2005, relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévues par les articles L.45-1, L.47 et L.48 du code des postes et communications électroniques ;

Le Maire **décide** de fixer le montant de la redevance annuelle due par les opérateurs de télécommunications et de communications électroniques ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Sous-sol (au km).....	39.28 € X 74.073 km =	2 909.59 €
- Aérien (au km).....	52.38 € X 18.908 km =	990.40 €
- Surface (au m²).....	26.19 € X 6.10 m² =	<u>159.76 €</u>
		4 059.75 €

Approuvé à l'unanimité

. Rétrocession d'une concession au cimetière de plus de dix ans sans remboursement

Conformément aux dispositions de l'article 42 du règlement du cimetière de la commune concernant le remboursement pour les concessions de moins de dix ans,

Vu la demande en date du 29 août 2018 présentée par M. et Mme LUDER Henri, domicilié 2 chemin des plaines à SAULIEU, qui souhaitent rétrocéder à la ville la concession cinquantenaire au cimetière (vide de sépulture) acquise le 3 octobre 1990, polygone D n° 69 au prix de 1800 francs,
Le Maire **décide** d'accepter la rétrocession de cette concession de plus de 10 ans sans remboursement.
Approuvé à l'unanimité

. Attribution du marché pour les travaux sur le réseau d'eau potable Chemin des Plaines

Vu les crédits ouverts au budget annexe « Eau et Assainissement » 2018 pour les travaux d'adduction d'eau potable hameau des Plaines ;

Vu le rapport d'analyse des offres et négociation du 9 août 2018 ;

Le Maire **décide** d'attribuer le marché public « Adduction d'eau potable hameau des Plaines » à l'Entreprise :

SARL DU HAUT MORVAN, route de Château-Chinon, 58230 MON TSAUCHE pour un montant de 40 066.25 € HT - 48 079.50 € TTC ;

Approuvé à l'unanimité

3 - AVENANT N°2 AU LOT 7 SERRURERIE METALLERIE MARCHE DE TRAVAUX ESPACE CULTUREL CLAUDE SALLIER

Vu la décision du Maire n° 4/2017 du 24 octobre 2017 attribuant le marché public « ISOLATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT MONGE EN ESPACE CULTUREL SALLIER » en 14 lots et notamment le Lot 7 Serrurerie, Métallerie à l'entreprise LES FORGES DU MORVAN (58170) pour un montant HT de 28 618.44 €,

Vu l'avenant n° 1 pour ce Lot 7 relatif à la fourniture d'une porte de secours sur escalier extérieur pour un montant HT de 1 551 € - avenant certifié exécutoire par transmission en Sou- Préfecture en date du 18 avril 2018,

Vu la proposition d'avenant n° 2 pour ce même lot présenté par le Maître d'œuvre et relatif à la fourniture et la pose d'un châssis vitré pour un montant HT de 893 €,

Considérant que le montant total des avenants est supérieur à 5 % par rapport au montant initial du marché, et qu'il y a lieu de prendre une délibération dans ce cas précis :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote 21 voix pour et 1 abstention :

- **Approuve** l'avenant n° 2 au marché « ISOLATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT MONGE EN ESPACE CULTUREL SALLIER » du lot 7 Serrurerie, Métallerie de l'entreprise LES FORGES DU MORVAN (58170) comme détaillé ci-dessous :

Lot	Entreprise	Montant HT marché initial	Avenant n° 1	Avenant n° 2	Nouveau montant	Variation
7	LES FORGES DU MORVAN	28 618.44 €	1 551.00 €	893.00 €	31 062.44 €	8.5 %
	TVA 20.00 %	5 723.69 €	310.20 €	178.60 €	6 212.49 €	
	TOTAUX TTC	34 342.13 €	1 861.20 €	1 071.60 €	37 274.93 €	

- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier, en précisant que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget principal 2018 de la commune.

4 - TRAVAUX DE VOIRIE 2019

La commune envisage de réaliser des travaux de voirie en 2019, suivants :

Localisation des travaux	Travaux	Dépenses estimatives HT	Dépenses estimatives TTC
Rue du Grand Boutot	Réfection voirie en enrobé	9 891,09	11 869,31
Chemin du Conclais	Réfection voirie en enrobé	18 291,08	21 949,30
Chemin du Rouleau	Réfection voirie en enrobé	11 716,18	14 059,42
Rue Grillot côté gauche (de la rue Carnot à accès zone commerciale sur RD906)	Réfection trottoirs	17 717,72	21 261,26
bas de la rue Carnot	Réfection voirie en enrobé	4 355,40	5 226,48
Rue de la Croix Moreau	Réfection voirie en enrobé	7 539,20	9 047,04
Parking rue de l'Etang	Places parking et bordures	29 912,68	35 895,22
TOTAL		99 423,35	119 308,03

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité

- **Approuve** le projet de travaux de voirie communale tel que défini dans le tableau ci-dessus pour un montant de 99 423.35 € HT - 119 308.03 € TTC ;
- **Autorise** la réalisation et l'inscription sur le budget 2019 des travaux sélectionnés
- **Sollicite** une subvention du Département dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie pour l'ensemble de ces travaux et de la répartition du produit des amendes de police.
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

5 – VENTE PARCELLES DE TERRAINS AUX ARDILLIERES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2016 prenant acte du transfert des zones d'activités économiques de la commune à la communauté de communes.

Vu la délimitation d'une nouvelle zone d'activités sur la commune de Saulieu par la communauté de Communes de Saulieu en date du 10 septembre 2018,

Vu la présentation d'un projet d'installation sur les parcelles référencées B192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 200, et 574.

La commune de Saulieu doit céder à la communauté de communes les terrains référencés ci-dessus.

Le solde foncier concernant cette zone s'élève à 57 199 € HT. Il est proposé d'arrondir le montant de la transaction à 60 000 € HT, les frais de bornage et de notaire restant à la charge de la communauté de communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Décide** de vendre des terrains de la zone d'activités des Ardillières à la communauté de communes au prix de 60 000 € HT,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à la vente de ces terrains.

6 – ETUDE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU

Suite à l'annulation du marché avec AEC, la commune a lancé une nouvelle consultation pour l'étude diagnostic du réseau d'assainissement (informations données en séance) qui permettra la programmation de réalisation des travaux du réseau d'assainissement et l'obtention d'aides financières de l'agence de l'eau.

L'ouverture des plis fait apparaître un montant estimatif de 73 500 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Autorise** la réalisation d'un nouveau diagnostic d'assainissement global,
- **Autorise** le Maire à demander une subvention à l'Agence de l'Eau pour la réalisation de l'étude diagnostic global du système d'assainissement à hauteur de 80 % et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

7 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE LA GALERIE NUMERIQUE DE LA BASILIQUE SAINT ANDOCHE, APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu la délibération n° 45-2018 du 29 juin 2018 approuvant l'avant-projet d'aménagement du cloître, bureau d'accueil et équipement numérique, sollicitant des aides financières ;

Vu l'offre de la société ON-SITU domiciliée 3 quai Saint-Cosme 71100 CHALON SUR SAONE pour les travaux de la galerie numérique de la Basilique Saint Andoche pour un montant HT de 82 050 € ;

Vu le plan de financement provisoire suivant :

PLAN DE FINANCEMENT BASILIQUE SAINT ANDOCHE					
TRAVAUX		DEPENSES PREVISIONNELLES H.T.	RECETTES PREVISIONNELLES		
			FINANCEURS	TAUX	SUBVENTION
PROJET NUMERIQUE	Conception, fourniture et mise en place d'un système numérique	82 050,00 €	REGION	49,02%	40 225,00 €
			LEADER	10,97%	9 000,00 €
			DEPARTEMENT	20,01%	16 415,00 €
			AUTOFINANCEMENT	20,00%	16 410,00 €
TOTAL PROJET NUMERIQUE		82 050,00 €			82 050,00 €
RESTAURATION DU CLOITRE	maçonnerie	8 515,00 €	DRAC	40,00%	12 977,00 €
	plâtrerie	3 000,00 €	DEPARTEMENT	20,00%	6 489,00 €
	peinture	1 114,00 €	REGION	20,00%	6 489,00 €
	menuiseries portes existantes	8 280,00 €	AUTOFINANCEMENT	20,00%	6 488,00 €
	Electricité VDI	6 820,00 €			
	Honoraires architecte (17 %)	4 714,00 €			
	TOTAL RESTAURATION DU CLOITRE	32 443,00 €	TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES		32 443,00 €
LOCAL ACCUEIL	menuiseries bois	16 200,00 €	DEPARTEMENT	40,00%	8 962,00 €
	électricité et divers	2 950,00 €	REGION	40,00%	8 962,00 €
	Honoraires architecte (17 %)	3 255,50 €	AUTOFINANCEMENT	20,00%	4 481,50 €
	TOTAL AMENAGEMENT LOCAL ACCUEIL	22 405,50 €	TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES		22 405,50 €
TOTAL PREVISIONNEL TRAVAUX		136 898,50 €	TOTAL PREVISIONNEL RECETTES		136 898,50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité

- **Approuve** le projet pour un montant estimatif de : 136 898.50 € HT
- **Autorise** le Maire à signer le marché avec ON-SITU
- **Approuve** le plan de financement provisoire ci-dessus ;
- **Sollicite** des aides financières au taux maximum auprès des organismes suivants :

- **Conseil Départemental** dans le cadre des programmes :
 - « Equipements touristiques des collectivités » pour les travaux de l'accueil,
 - « Edifices protégés des collectivités » pour les travaux du cloître,
 - « Aménagement numérique de la Côte d'Or et des équipements touristiques des collectivités » pour le projet numérique,
- **Conseil Régional** dans le cadre des aides au « soutien au patrimoine religieux protégé des monuments historiques » pour les travaux du cloître et du local et du « fonds de développement des usages numériques » pour le projet numérique
- **Direction Régional des Affaires Culturelles** dans le cadre du soutien à la restauration des monuments historiques pour la restauration du cloître
- **LEADER** : une subvention de 9 000 € au titre de la fiche action n° 5 « La culture locale comme facteur d'appropriation de l'Auxois Morvan » pour le projet numérique
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Le Maire précise que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget principal de la Commune en 2018.

8 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'Association « La Boule sédélocienne » sollicite une aide de la commune pour pallier à des frais de fonctionnement exceptionnels (remplacement du chauffe-eau du local situé Faubourg de l'Auxois). Il est proposé une subvention exceptionnelle de 255 € à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité :

- **Accorde** une subvention exceptionnelle à l'association « La Boule sédélocienne »,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif au versement de cette subvention.

Les crédits sont inscrits au budget principal 2018 (compte D/6574 subventions aux associations) à hauteur de 26 000 € et le montant de fonds réservés restants est de 445 €.

9 – INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le sur le taux de l'indemnité de Monsieur Jocelyn CHAPOTOT pour assurer des prestations de conseil pour l'année 2018 et propose un taux à 80 %.

Pour mémoire : Délibération du 9 mai 2017, taux de 70 % à compter du 1^{er} janvier 2017 (443.46 € net)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Fixe** le taux de l'indemnité à 80 %
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à la mise en place de cette délibération

10 – FONDS DE CONCOURS AVEC SICECO POUR INSTALLATION DE FEUX TRICOLORES RUE DE L'ETANG

Le SICECO a fait parvenir le devis pour la mise en place de feux tricolores rue de l'Etang.

Le montant restant à la charge de la commune est de 11 831.09 € (coût des travaux : 26 662 € HT)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité :

- **Accepte** la prise en charge des travaux à hauteur de 11 831.09 €
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à la réalisation des travaux.

11 – MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

En raison du transfert du service périscolaire dans les locaux de la mairie, les horaires d'ouverture de la mairie doivent être modifiés pour permettre l'accueil des familles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Approuve** la modification des horaires d'ouverture au public de la mairie comme suit :
 - du lundi au vendredi tous les matins : de 8h30 à 12h30
 - les lundi, mardi, jeudi après-midi : de 15h à 17h
 - le vendredi après-midi : de 14h à 17h

12 - CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PROFIT DU COLLEGE

En raison de l'utilisation des équipements sportifs de la Commune de SAULIEU par le collège François Pompon, il est nécessaire d'établir une convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Accepte** les termes de la convention d'utilisation des équipements sportifs au profit du collège François Pompon
- **Autorise** le maire à signer la convention avec le conseil départemental

13 - REGLEMENT INTERIEUR DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA COMMUNE

Suite à la mise en place d'un système de badgeuse pour l'accès au gymnase, le règlement intérieur des infrastructures et équipements sportifs de la commune doit être révisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Accepte** les modifications du nouveau règlement intérieur des équipements sportifs de la commune.

14 - REGLEMENT INTERIEUR DU PERISCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE

Suite aux changements des horaires de l'école publique élémentaire, le règlement intérieur du service périscolaire et de restauration scolaire de la commune doit être modifié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Accepte** la modification du règlement intérieur du service périscolaire et de restauration scolaire de la commune.

15 - VOTE DES TARIFS DES ENTREES DU MUSEE FRANCOIS POMPON ET DES ARTICLES DE LA BOUTIQUE

Suite à de nouveaux articles proposés à la vente par la boutique du musée François Pompon et à une révision des tarifs des entrées, les tarifs sont proposés comme ci-dessous :

Le calcul du prix de vente des articles est la majoration du prix d'achat de 45% (tarifs conseillés par les musées nationaux).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition des tarifs des entrées et des articles de la boutique du musée François Pompon listés ci-dessous :

Moulage résine	Prix unitaire
GRAND OURS BLANC	498.00 €
PETIT OURS BLANC	190.00 €
GRANDE PANTHERE NOIRE	680.00 €
PETITE PANTHERE NOIRE	198.00 €
OURS BRUN	145.00 €
MARABOUT	135.00 €
TAUREAU	395.00 €
GORET	340.00 €
COQ	335.00 €
LAPIN	105.00 €
LAPIN COURANT	250.00 €
CANARD	150.00 €
CHOUETTE	129.00 €
HIPPOPOTAME	210.00 €
CERF	1 450.00 €
BISON	280.00 €
Moulages plâtre	
ARA	1 440.00 €
GRAND-DUC	750.00 €
LEVRIER	140.00 €
Moulage Baccarat	
CHOUETTE	650.00 €
LAPIN COURANT	735.00 €
OURS BLANC	1 200.00 €
Petits objets	
PORTE CLE POMPON	3.00 €
PORTE CLE NATIONALE 6	3.00 €
MONNAIE DE PARIS	2.00 €
DUO DE TASSES	18.00 €
PORTE CLE BRELOQUE	10.00 €
FIGURINE POMPON	12.90 €
CRAYON DE PAPIER	1.90 €

GOMME	3,50 €
TROUSSE	9,90 €
BOITE CRAYONS DE COULEUR	13,90 €
MAGNETS	7,00 €
KIT MAKO MOULAGE	19,90 €
MUG	13,00 €
CAHIER DE DESSIN	4,50 €
PLAQUE OURS	35,00 €
CARNET BLOC-NOTES + CLE USB	20,00 €
PIN'S OURS BLANC	3,90 €
PIN'S OURS VERT	3,90 €
PIN'S OURS JAUNE	3,90 €
Librairie	
AFFICHES MUSEUM	12,00 €
CARTE POSTALE	1,00 €
MAGAZINE LEONARD	4,90 €
MAGAZINE POMPON ET LA SCULPTURE MODERNE	9,00 €
MAGAZINE VENT DU MORVAN	9,00 €
GUIDE MUSEE	3,00 €

Entrée	
ADULTE	3,00 €
ETUDIANTS - 25ANS	2,00 €
-18 ANS	0,00 €
CARTE AVANTAGES JEUNES	8,00 €
CLE DES MUSEES	2,00 €
GROUPE + 10 PERSONNES	2,00 €
DIMANCHE	0,00 €
DEMANDEURS D'EMPLOI	0,00 €
SCOLAIRE	0,00 €
PMR	0,00 €
BALADE GOURMANDE	0,00 €

16 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Remerciement du maire aux élus qui ont travaillé pendant les vacances d'été
- Bilan des animations de l'été :
 - o Retransmissions des matchs de la coupe du monde de football,
 - o 14 juillet,
 - o Nuits Cajun,
 - o Fête du Charolais,
- Point sur les médecins exerçants à Saulieu,
- Signature du contrat *Cap 100 % Côte-d'Or*

Fin de la séance à 20h55